

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
4^{ième} trimestre 2011 – N° 38

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte BE66-103-0101534-43 (communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

ARSIA

Christel Daniaux (FICOW)

Philippe Dejardin (AWEOC), avec la contribution des Associations Provinciales

Philippe Vandiest (FICOW)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@ficow.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

J. Cornet – CETA Namur-Lux.
V. Marlaire - GREPO
J. Rappe – AWEOC
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.-L. Semaille – FWA
J. Dupuis - GRECOL

Permanents

Philippe Vandiest
Christel Daniaux

Sommaire

Le mot de la Fédération	P. 2
Nos moutons, des pollueurs de premier ordre ?!	P. 3
Les tourteaux, principale source de protéines dans les aliments pour chèvres et moutons	P. 9
Trois activités dans le cadre de la « Filière Laine » en novembre et décembre 2011	P. 12
Concours provinciaux 2011: Principaux résultats	P. 13
Swifter et Romane, deux races qui ont la cote !	P. 20
Systèmes d'alimentation pour chèvres et moutons	P. 24
Des avortements parmi vos moutons ou vos chèvres... Comment réagir ?	P. 29
Exportateurs de moutons ? Soyez prévoyants !	P. 30



Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Ce dimanche 6 novembre, la communauté musulmane a célébré la fête de l'Aïd par le sacrifice rituel d'un mouton. Cette fête commémore la soumission d'Ibrahim à Dieu symbolisée par l'épisode où il acceptait d'égorger son fils sur l'ordre de Dieu, celui-ci envoyant finalement un mouton par l'entremise de l'archange Gabriel pour remplacer l'enfant comme offrande sacrificielle. Depuis plusieurs années, cette fête est une aubaine commerciale pour de très nombreux éleveurs de moutons d'herbage. La demande privilégie les agneaux lourds mais accepte aussi les plus légers et les gringalets tant elle est importante. Comme en plus elle n'est exigeante ni sur la conformation ni sur l'état d'engraissement et qu'elle offre de meilleurs prix qu'à l'ordinaire, elle est très rémunératrice pour les éleveurs. La fête de l'Aïd avance chaque année dans le calendrier. L'an prochain elle sera célébrée le 25 octobre et en 2013 le 14 octobre. Dans 5 ans, ce sera début septembre et dans 10 ans mi-juillet. Les éleveurs de moutons d'herbage vont donc perdre progressivement un marché facile, peu exigeant et lucratif à l'avantage des éleveurs faisant des agnelages plus précoces. Ceux-ci produisent aujourd'hui des agneaux dits de bergerie, abattus majoritairement entre Pâques et la Pentecôte, mais demain les garderont au-delà et les sortiront en prairie au printemps dans l'attente de la fête de l'Aïd. L'éleveur de moutons d'herbage doit donc s'attendre à devoir affronter à terme un marché moins demandeur et donc plus difficile et plus exigeant qu'aujourd'hui (agneaux moins lourds et mieux finis), à moins d'adapter sa race à l'évolution du calendrier de la fête.

C'est officieux (ce sera officiel lors de la parution au Moniteur Belge), les éleveurs de moutons et de chèvres bénéficieront de la prime à l'herbe en 2012, comme les éleveurs de bovins. Autre changement annoncé, l'éligibilité des prairies temporaires à cette même prime à l'herbe. Pour rappel, cette prime est de 50 € par hectare de prairie, est plafonnée à 20 ha et son octroi nécessite qu'au moins 50 % de la superficie agricole de l'exploitation soit affectée à des prairies. La demande de la prime se fait via le formulaire de déclaration de superficie adressé en début d'année par le Service Public de Wallonie.

Mi octobre, le Commissaire européen à l'agriculture, Dacian Ciolos, a présenté ses propositions de réforme de la PAC pour la période 2014 – 2020. Parmi celles-ci figurent :

- ✓ un premier pas vers un équilibre des montants des paiements directs à l'hectare entre les différents pays de l'Union avec pour objectif un équilibre total après 2020 (réduction progressive de 7% de l'enveloppe belge consacrée aux paiements directs entre 2014 et 2019) ;
- ✓ l'abandon pour 2019 au plus tard des références historiques 2000 – 2002 fixant les valeurs individuelles des paiements directs (DPU) et donc une uniformisation des DPU au sein d'un Etat membre avec éventuellement des différences régionales justifiées ;
- ✓ la conditionnalité de 30 % des paiements directs à des pratiques environnementales dont trois obligatoires : maintien des pâturages permanents, diversité des cultures (3 au minimum) sur les terres arables d'une exploitation et 7 % de la surface arable d'une exploitation mise en gestion écologique.

Les propositions présentées font dans l'ensemble l'objet de nombreuses critiques. Les Etats occidentaux estiment notamment que la diminution du budget des aides directes est trop sévère et pénalise trop lourdement les agriculteurs qui se sont pourtant déjà beaucoup investis dans des mesures environnementales. Ils reprochent aussi la courte échéance (2019) des réformes pour des agriculteurs dont les investissements sont planifiés selon des rentrées qu'ils avaient crus plus pérennes. Les nouveaux Etats membres ne sont pas en reste de critiques. Ils estiment surtout que l'équilibre des aides directes devrait être plus rapide et être clôturé dans le calendrier 2014 – 2020. Il reste à peine plus d'un an à chaque Etat membre pour définir ses revendications prioritaires avant que le parlement européen n'entame, début 2013, ses débats sur le sujet. Gagner sur toutes les lignes est impossible et à coup sûr la satisfaction sur les décisions finales qui seront adoptées sera mitigée.

Christel Daniaux – FICOW

La toute dernière publicité du constructeur automobile TOYOTA clame haut et fort que notre mouton est plus pollueur que son dernier modèle hybride « Toyota Prius »... Mythe ou réalité ?

Force est de constater qu'aujourd'hui, l'élevage est souvent accusé de pollueur par les médias et autres moyens de communication. Sont particulièrement pointées du doigt les émissions de méthane des ruminants. Si les bovins sont une cible médiatique prisée des « accusateurs – pollution », les ovins et caprins sont tout autant des ruminants que ces premiers. Voyons si nos moutons doivent se retrouver sur le même banc des accusés que les bovins – soit dit en passant quelques peu « têtes de turcs » dans ce dossier « émission de gaz à effet de serre ». Loin du rapport de la FAO¹ « Livestock Long Shadow » qui a fait grand bruit en 2006 lors de sa parution en pointant l'élevage comme un des contributeurs majeurs aux gaz à effet de serre et qui fut hautement critiquable et critiqué par le milieu scientifique, reprenons quelques récentes études scientifiques sur le sujet.

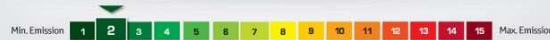
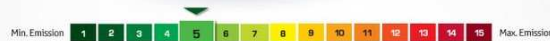
« L'industrie du bétail produit plus de gaz à effet de serre que les transports » ?

Telle est une des affirmations transmises par le rapport de la FAO publié en 2006 et qui, aujourd'hui, à l'aide de gros coups de pouces médiatiques, plane dans l'esprit de beaucoup d'entre nous... Plus précisément, la FAO souligne que l'activité liée à l'élevage représenterait, au niveau mondial, 18% des émissions de gaz à effet de serre (GES), contre 13,5% pour les transports.

Certes, le rendement en énergie et en protéines de la transformation des céréales ou des protéagineux en lait et en viande est faible et la transformation des ressources végétales en viande peut être jugée peu efficace ; ce sont les fameux et très médiatiques « Il faut 7 kg de céréales pour produire 1 kg de viande bovine » ou « produire un kilo de viande de bœuf revient à consommer 70 000 litres d'eau ». Avec, de suite, un bémol pour

1. FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

www.toyota.co.il



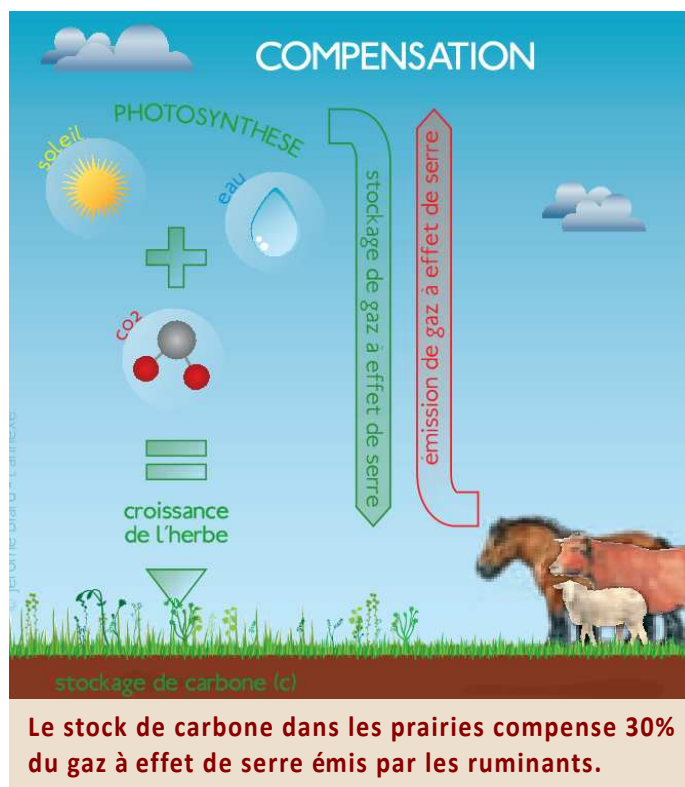
Nos moutons, des POLLUEURS de premier ordre ?!

ces chiffres revus à la baisse par les instances scientifiques européennes ; pour exemple, les 70 000 litres d'eau sont ramenés à 200 litres selon l'Institut de l'élevage si on considère un modèle d'élevage français et si on élimine du calcul l'eau qui aurait de toute façon été utilisée si ces surfaces avaient été occupées par de la forêt (eau de pluie qui tombe sur les prairies,...).

Mais, ayons à l'esprit que le mode d'élevage pratiqué au Brésil est bien loin de celui rencontré en Afrique lui-même à l'opposé de ce qui se fait chez nous... alors que la FAO globalise l'impact de l'élevage à l'échelle de la planète. Par exemple, dans les émissions de GES évaluées par les experts de la FAO, 34 % sont attribuées à la déforestation afin de valoriser ces zones pour l'élevage... Ce phénomène - et les GES en découlant - est bien évidemment très limité dans nos contrées (une faible contribution est néanmoins à noter par exemple via l'utilisation du soja brésilien importé dans les rations alimentaires)! Nos ruminants passent également une grande partie de leur temps au pâturage, contrairement à certains modes de production hors-sol davantage développés ailleurs. Il est donc évident que les résultats et calculs proposés par la FAO sont assez éloignés de notre contexte européen.

De plus, l'étude de la FAO ne tient compte que des contributions négatives de l'élevage à la planète. Hors le rôle positif de l'élevage dans la contribution au stockage du carbone via sa contribution au **maintien des prairies** est souvent oublié. Grâce au processus naturel de la photosynthèse, l'herbe des prairies utilise le CO₂ de l'air, l'énergie solaire et l'eau pour croître. Le carbone s'accumule dans les tissus végétaux puis dans le sol ; c'est pourquoi on dit que les prairies sont des puits de carbone. Cela **compense** ainsi **30% des émissions de gaz à effet de serre de l'élevage** ruminant (soit environ 75% du

méthane) ! En revanche, si les prairies sont labourées, le carbone stocké est réémis sous forme de CO₂.



Aussi, n'oublions pas que les ruminants, contrairement à nous, valorisent l'herbe et qu'un ruminant principalement nourrit à l'herbe concurrence donc peu voire pas l'homme sur le plan de l'accès à la nourriture.

Encore, hors du contexte « pollution », n'omettons pas les bénéfices de l'élevage en terme de biens publics : diversité et qualité des produits et des paysages, tourisme vert, développement rural des zones difficiles,... ni, encore moins, en terme de santé !

UNE PLACE POUR LA SANTÉ HUMAINE ?

EN QUANTITÉS MESURÉES (MOINS DE 120 G/J), LA VIANDE EST UN ALIMENT IMPORTANT DANS UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE. ENTRE AUTRES, ELLE PERMET DE COMBLER NOS BESOINS EN VITAMINE B12, FER, ZINC ET SÉLÉNIUM. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans un article spécifique « Focus viande d'agneau et nutrition...son étiquette » dans Filière Ovine et Caprine n° 35.

Sans nier les impacts environnementaux de l'élevage de ruminants à l'échelle de la planète, il convient donc de resituer le débat dans les systèmes et conditions d'élevage qui sont les nôtres, en considérant bien sûr les impacts négatifs mais aussi les impacts positifs que peut avoir l'élevage herbivore sur l'environnement, l'économie et le social.

GES...kesako ?

À l'heure actuelle, le réchauffement climatique est une évidence. Les responsables ? Les gaz à effet

de serre d'origine « anthropique ». Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et monoxyde d'azote (N₂O) sont des gaz produits naturellement au cours des cycles de l'eau, du carbone et de l'azote et qui contribuent à l'effet de serre de notre atmosphère. L'effet de serre est un phénomène bénéfique : sans effet de serre, la température serait glaciale. Quel est le problème ? L'activité humaine interfère sur ces émissions naturelles de gaz, en les augmentant fortement.

LE MÉTHANE : TÉMOIN D'UN MONDE TRÉPIDANT AU CŒUR DU RUMINANT

SI LE RUMINANT ÉMET DU MÉTHANE, C'EST PARCE QUE, CONTRAIREMENT À L'HOMME, IL EST CAPABLE DE DIGÉRER L'HERBE ET PLUS PARTICULIÈREMENT SA CELLULOSE. PLUS PRÉCISÉMENT, C'EST L'ABONDANTE MICROFLORE DU RUMEN DE L'ANIMAL QUI LA DIGÈRE ; C'EST LA « FERMENTATION ENTÉRIQUE ». ET EN DÉGRADANT CETTE CELLULOSE VÉGÉTALE, CES BACTÉRIES PRODUISENT DU MÉTHANE QUI EST ENSUITE REJETÉ DANS L'AIR PAR L'ÉRUCTION DES ANIMAUX. MAIS, DE LA SORTE, CES BACTÉRIES OFFRENT ÉGALEMENT AU RUMINANT DE TIRER PROFIT DE NUTRIMENTS NON VALORISABLES PAR LES MONOGASTRIQUES.

Et dans ces émissions d'origine anthropique, les ruminants sont souvent pointés du doigt pour leurs émissions de méthane, et à raison puisque leur physiologie est telle qu'il n'est pas possible de leur faire produire du lait ou de la viande sans occasionner une émission de méthane. Le méthane a un pouvoir de réchauffement supérieur à celui du CO₂ (environ 23 fois supérieur).

Comment quantifier les GES ?

Les GES n'ont pas tous le même effet sur le réchauffement climatique. Une unité commune à tous les GES a donc été établie : c'est le « potentiel de réchauffement global » (PRG). Le PRG est l'unité de mesure de l'effet d'un GES sur le réchauffement climatique par rapport à celui du CO₂ (PRG du CO₂ = 1) sur une période de 100 ans. Ainsi, la connaissance du PRG de chaque GES permet de rapporter les émissions de tous les GES à une unité commune : le **kilo d'équivalent CO₂**. Il suffit de multiplier le PRG d'un GES à la quantité émise de ce GES pour connaître son émission en tonne d'équivalent CO₂. Par exemple, le méthane

a un PRG de 23, ce qui signifie qu'il a un pouvoir de réchauffement 23 fois supérieur au CO₂. Et lorsque 1 kilo de méthane est émis, on compte une émission de 23 kg équivalent de CO₂.

L'impact de la contribution de l'élevage au changement climatique doit prendre en compte à la fois un volet « émission de méthane des animaux » et un volet « contribution à l'émission de CO₂ ». Cette deuxième contribution peut être directe (fuel, électricité,...) ou indirecte (concentrés, matériel, engrais, ...).

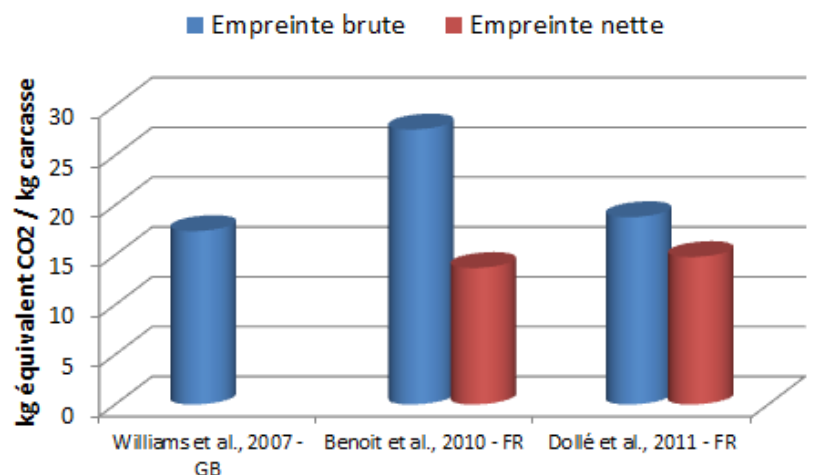
Aussi, comme l'élevage a à la fois une contribution négative et une contribution positive (via le maintien des prairies) au réchauffement climatique, les émissions de GES attribuées à l'élevage ne doivent pas être exprimées en terme d'« émissions brutes » mais bien en terme d'« **émissions nettes** », soit après soustraction de l'équivalent CO₂ fixé dans le sol et dans les éventuelles haies.

Elevage ovin et émission de GES

En considérant les émissions de l'amont agricole, c'est-à-dire en s'arrêtant au portail de l'exploitation agricole, les émissions brutes de GES en élevage ovin viande sont en moyenne, selon les différentes études scientifiques menées en Europe, de 17,4 à 27,6 kg d'équivalent CO₂ par kilo de carcasse. Quant aux émissions nettes de GES, elles vont, en, moyenne, de **13,7 à 14,8 kg d'équivalent CO₂ par kilo de carcasse**.

Le méthane représente 51% à 56% de ces émissions. La séquestration du carbone dans le sol at-

GRAPHIQUE 1 : EMPREINTE CARBONE DE L'AGNEAU: RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (Dollé et al., 2011)



teint en moyenne 42% de ces émissions.

En faisant l'hypothèse d'un rendement en viande commercialisable de 70%, nous obtenons une empreinte CO₂ nette moyenne de **21,1 kg d'équivalent CO₂ par kilo de viande commercialisable**.

SUR LE PLAN DE L'EMPREINTE CO₂,
UN KILO DE VIANDE OVINE = 112 KM EN VOITURE (sur base du parc automobile belge).
EN FRANCE,
EMPREINTE CO₂ TRANSPORT D'UN CITOYEN = 188 KILOS DE VIANDE OVINE !

Bergerie ou herbage = 2 empreintes carbone différentes

L'étude de Benoit *et al.*, 2010 observe des variabilités en terme d'émissions de GES en fonction du mode d'élevage pratiqué.

En terme d'émissions brutes de GES, la production d'agneaux d'herbage génère moins de GES que la production d'agneaux de bergerie, la spéculation la plus polluante étant la production d'agneaux d'herbage de façon extensive.

Néanmoins, sous l'œil des émissions nettes de GES – soit celles représentant la pollution réelle de la spéculation –, les rapports s'inversent : la spéculation la moins polluante est la production d'agneaux d'herbage de façon extensive, au vu des plus grandes surfaces pâturées et donc d'un stockage accru de carbone par animal. La spéculation la plus polluante est dès lors la production d'agneaux de bergerie, à mettre en relation avec un faible stockage de carbone, les superficies de prairies exploitées étant plus limitées. Toutefois, les auteurs craignent avoir été trop optimistes dans l'évaluation du stockage de carbone, ce qui placerait l'élevage extensif en trop bonne posture dans leurs résultats.

Le principal facteur

explicatif du faible niveau d'émissions brutes en bergerie est la productivité numérique, qui permet de « diluer » le méthane émis par les mères.

Bovin – Ovin... un vainqueur ?

En production bovine, les références bibliographiques sont exprimées en kg équivalent CO₂/kg de poids vif. Afin de comparer les valeurs présentées pour les systèmes ovins aux valeurs données pour les systèmes bovins, nous faisons l'hypothèse d'un rendement carcasse moyen de 46% pour l'espèce ovine.

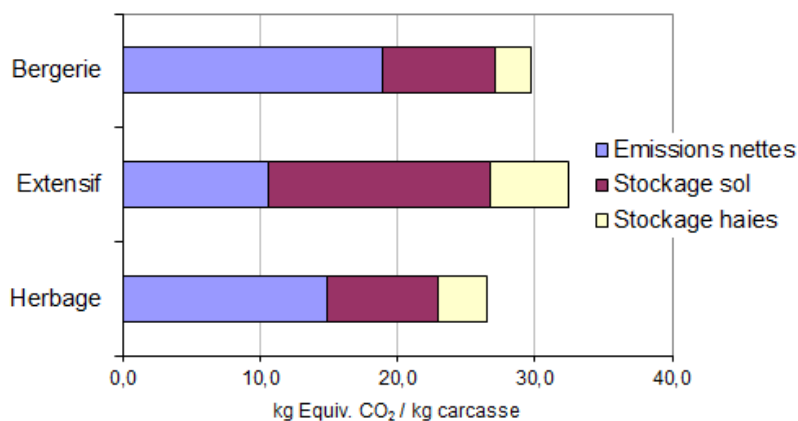
Selon Dollé *et al.*, 2011, la production de viande d'agneau serait **moins émettrice de GES** que la production de viande bovine. En effet, les évaluations conduites sur les systèmes bovins viande mettent en évidence une empreinte carbone moyenne nette comprise entre 7,6 et 8,5 kg équivalent CO₂/kg de poids vif alors que cette même empreinte en système ovin viande est comprise entre 6,7 et 6,9 kg équivalent CO₂/kg de poids vif.

Elevage ovin et consommation d'énergie

Le poids environnemental de l'élevage doit également être envisagé sur le plan de sa consommation d'énergie non renouvelable.

La consommation d'énergie représente l'ensemble des énergies directes (fuel, électricité,...) et indirectes (concentrés, matériel, engrais, ...) nécessaires à la production de viande ovine. Elle est exprimée en EQF ou Equivalent Litre de Fuel par kilo de carcasse produit. Un litre de fuel correspond à 1,14 EQF car l'énergie mobilisée pour la production et le transport du carburant est prise en compte.

GRAPHIQUE 2 : EMISSIONS BRUTES DE GES DÉCOMPOSÉES EN ÉMISSIONS NETTES, STOCKAGES DANS LE SOL ET DANS LES HAIES SELON LE MODE D'ÉLEVAGE (Benoit *et al.*, 2010)



Le niveau de consommation d'énergie moyen en élevage ovin viande est de **2,10 EQF par kilo de carcasse**, variant de 1,44 à 2,76. Les aliments achetés occupent le premier poste de consommation (30% du total) suivi par les produits

pétroliers (25%) et la fertilisation (20%).

Le principal facteur explicatif d'une faible consommation d'énergie est une importante part de l'autonomie fourragère dans l'alimentation.

Et en bio, je pollue moins ?

Les consommations d'énergie et émissions de GES par hectare sont effectivement en moyenne moindre en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle. Ces différences s'expliquent par la moindre intensivité des techniques en bio, l'absence de recours aux engrais minéraux fortement consommateurs d'énergie (surtout pour l'azote), une plus grande autonomie alimentaire ainsi qu'une séquestration plus élevée du carbone dans les prairies, rendant les systèmes bio plus économes en intrants par unité de surface.

Mais ces critères par surface ne peuvent suffire dans la prise en considération qui nous occupe... Une consommation d'énergie par surface moindre n'est pas forcément synonyme de réduction de consommation par unité produite. Or la quantité de produits agricoles obtenus est l'objectif même de l'activité agricole ! Et sur ce plan, le conventionnel n'a a priori rien à envier au bio, avec des consommations d'énergie de 1,05 EQF par kilo de poids vif contre 1,0 EQF par kilo de poids vif en bio.

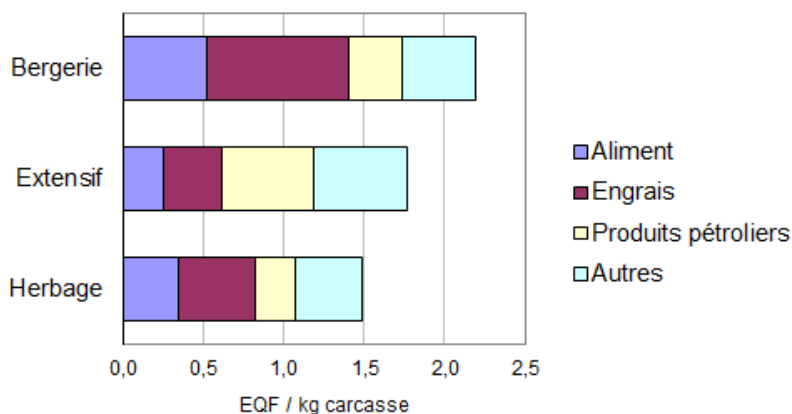
Quant aux gaz à effet de serre, leurs émissions ramenées à la quantité produite sont souvent plus élevées en bio qu'en conventionnelle suite à une productivité moindre.

Quelques pistes de réduction à envisager...

Globalement, les bilans énergétiques sont favorablement influencés par des systèmes très autonomes en intrants. Une piste intéressante en faveur de la réduction de la consommation d'énergie doit donc avant tout encourager une forte autonomie fourragère, alimentaire (production à la ferme des ressources non fourragères) et en fertilisation.

Aussi, une plus forte part des besoins alimentaires devrait être couverte par les ressources fourragères via, en premier lieu, le pâturage et

GRAPHIQUE 3 : NIVEAUX DE CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SELON LE MODE D'ÉLEVAGE
(Benoit et al., 2010)



la production à la ferme des fourrages et, en second lieu, la réduction voire la suppression de l'azote minéral - à contenu énergétique élevé - grâce à l'emploi des légumineuses. N'oublions pas également que la finition des agneaux peut se faire à l'herbe (voir Filière Ovine et Caprine n°36, p3 à 5).

PÂTURAGE > RÉCOLTE (VALEUR ALIMENTAIRE, COÛT ÉCONOMIQUE ET COÛT ÉNERGÉTIQUE) :
BREBIS = BARRE DE COUPE À L'AVANT ET ÉPANDÉUR À L'ARRIÈRE !

D'autres économies d'énergie peuvent être mises en œuvre, notamment des économies au niveau des consommations directes : carburant des tracteurs, électricité,...

Quant aux émissions de GES par kg de carcasse, le premier facteur de réduction actuel est clairement une productivité numérique élevée. Dans ce raisonnement, la productivité numérique est toutefois à coupler avec un potentiel laitier élevé, les brebis soumises à cet objectif devant être capables d'allaiter deux agneaux.

Notons également le rôle important de la séquestration du carbone dans les prairies, qui est d'autant plus importante que le chargement à l'hectare

PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE ET VALORISATION DES FOURRAGES LOCAUX, DEUX FACTEURS CLÉS POUR DE FAIBLES ÉMISSIONS DE GES ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR KG DE CARCASSE ! ÉGALEMENT DEUX FACTEURS CLÉS POUR DE BONS RÉSULTATS ÉCONOMIQUES... IL Y A DONC UNE CONVERGENCE ENTRE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE !

est faible et que la présence de prairies permanentes est élevée.

Des pistes devraient également être développées pour réduire les émissions de méthane, cette production correspondant en outre à une perte d'énergie pour l'animal (de 3 à 10% de l'énergie brute ingérée). Mais cette réduction fait notamment appel au développement de biotechnologies (défaunation du rumen, additifs alimentaires,...) et est donc souvent difficile à mettre en œuvre sur le plan pratique.

Et surtout, une bonne part de relativité...

En 2005, la Wallonie a émis 49,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 35 % des émissions annuelles de la Belgique. Parmi ces émissions, **l'agriculture ne représente que 9,5 % des GES émis en Région Wallonne**. De plus, la contribution de l'agriculture à ces émissions a diminué depuis 1990 alors que seul le poste « transports » a augmenté sa contribution depuis cette date.

Parmi les émissions de GES imputables au monde agricole, 40 % sont des émissions de méthane, pratiquement totalement dues aux ruminants. Elles ont **diminué de 15 % depuis 1990**, en raison principalement d'une réduction générale du cheptel.

Un constat similaire est à faire à l'échelon européen où, pour l'année 2007, les émissions de GES émanant de l'agriculture représentent 9,2% des émissions totales. De même, la contribution de l'agriculture à ces émissions a diminué de 20% depuis 1990 alors que celle du transport routier a augmenté de 27% et celle du transport aérien et maritime a augmenté de 80%.

En conclusion...

La FAO a pointé l'élevage comme un des contributeurs majeurs aux GES et une partie de la presse a pu faire des titres accrocheurs sur le choix entre

la consommation de viande ou l'utilisation de la voiture sur base des GES émis... Pourtant, la réalité européenne est bien loin de ces clichés !

De plus, les GES ne sont qu'un des indicateurs environnementaux

à prendre en compte pour l'élaboration de systèmes d'élevage plus propres. C'est bien d'un diagnostic environnemental plus global dont il faut disposer, intégrant aussi la biodiversité et le paysage, la conservation des sols et le bien-être animal. Il faut aussi que ces systèmes soient rentables et vivables pour les éleveurs. La recherche du meilleur compromis doit donc intégrer ces trois dimensions de la durabilité : pilier environnemental, pilier économique et pilier social.

Reste donc à stimuler le consommateur à la réflexion...

Sources

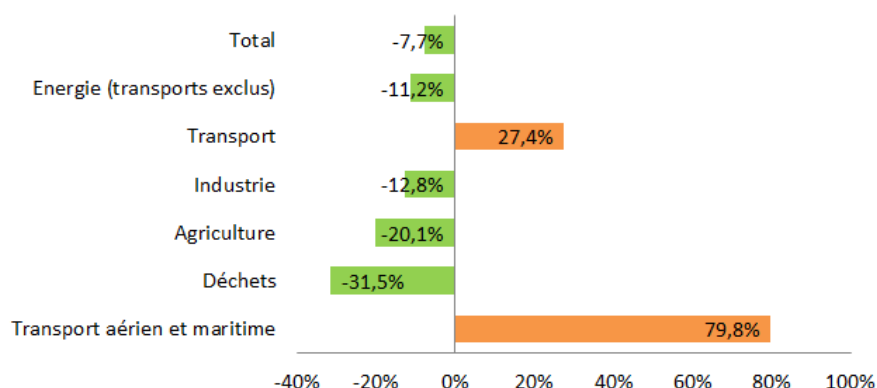
Benoit M., Laignel G., Roulenc M. 2010. *Emissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie en élevage ovin viande*. Rencontre Recherche Ruminants : 351-354.

Dollé J.-B., Manneville V., Gac A., Charpiot A. 2011. *Emissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie des viandes bovines et ovines françaises : revue bibliographique et évaluations sur l'amont agricole*. Institut de l'Élevage. 62 p. http://www.inst-elevage.asso.fr/IMG/pdf_CR_1133005-emiss_GES_conso_erng_bov-ov_franc.pdf

Guns A. 2008. *Emissions de gaz à effet de serre et gaz acidifiants du secteur agricole*. Treizième Carrefour des Productions Animales. Gembloux, 23/01/2008 : 14 – 19.

Pflimlin A. 2008. *L'ombre de l'élevage sur la planète – Analyse du rapport FAO et perspectives européennes*. Treizième Carrefour des Productions Animales. Gembloux, 23/01/2008 : 4 – 13.

GRAPHIQUE 4 : CHANGEMENTS, PAR SECTEUR, DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'UE-27 ENTRE 1990 ET 2006



Philippe Vandiest – FICOW

Qu'ils soient riches ou non en énergie et en protéines, les fourrages et aliments grossiers distribués en hiver aux animaux gestants et en lactation sont toujours insuffisants que pour couvrir à eux seul les besoins alimentaires. La capacité d'ingestion de ceux-ci, quels qu'ils soient (foin, préfané d'herbe, silage d'herbe, de maïs ou de pulpes de betteraves, paille, pulpes sèches de betteraves, pellets de luzerne), est limitée et ne permet pas à l'animal d'en manger suffisamment pour couvrir ses besoins. La distribution d'un aliment complémentaire est donc nécessaire. Cet aliment, qu'il s'agisse d'un concentré commercial ou d'un aliment auto composé par l'éleveur (appelé couramment 'mélange fermier'), est donc appelé à couvrir, au travers d'une composition et d'une quantité définies, les besoins non couverts par les fourrages et aliments grossiers. Ces besoins sont

énergétiques et protéiques. Pour couvrir les premiers, les céréales sont souvent le principal recours (escourgeon, avoine, épeautre, maïs). Pour couvrir les besoins protéiques, il est généralement fait appel à des tourteaux d'oléagineux (soja, lin, colza, arachide, tournesol, cocotier). Ceux-ci sont les aliments les plus riches qui soient en protéines, ce qui permet d'équilibrer à coup sûr toutes les rations envisagées tout en les incorporant en quantités admissibles dans celles-ci.

Des alternatives aux tourteaux existent, comme les graines de protéagineux (pois fourrager, féverole,...). Celles-ci n'abondent pas sur les marchés et leur utilisation ne rend pas les rations plus économiques ou plus performantes. Aussi, les tourteaux restent très plébiscités, même si les conditions socio environnementales de leur production ou leur empreinte écologique ne sont pas toujours les meilleures qui soient.

Les tourteaux, des co-produits de l'industrie de fabrication d'huile

Les tourteaux sont les résidus solides obtenus après extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux. Ce sont les co-produits (sous-produits) de la trituration, c'est-à-dire de l'industrie de fabrication de l'huile.

L'huile est majoritairement utilisée dans l'alimentation humaine. Elle est également utilisée dans l'industrie pour la fabrication de savons, détergents, peintures, lubrifiants, cosmétiques et encres notamment.

Les tourteaux sont utilisés en alimentation animale, dans laquelle ils sont la principale source de protéines.



Les TOURTEAUX, principale source de protéines dans les aliments pour chèvres et moutons

Caractérisation des tourteaux

La valeur alimentaire des tourteaux dépend :

- ✓ de la nature de la graine dont ils sont issus (soja, lin, colza, arachide, tournesol, cocotier) ;
- ✓ de la méthode d'extraction de l'huile, par pression (tourteau 'expeller') ou par solvant (tourteau 'déshuile') ;
- ✓ du traitement de la graine avant l'extraction de l'huile, graine utilisée telle quelle ou décortiquée ;
- ✓ de l'éventuel traitement (tannage, toastage, extrusion) apporté à la graine pour augmenter son efficacité alimentaire (diminution de la teneur en éléments antinutritionnels, diminution de la dégradation des pro-

téines dans le rumen, augmentation de l'absorption intestinale).

Dès lors, sur le marché, les tourteaux sont bien définis dans leur appellation. Celle-ci précise la nature de la graine d'oléagineux dont ils proviennent ainsi que leurs caractéristiques éventuelles (dans le cas d'une gamme variée pour une même nature de graine) et, le cas échéant, le type de traitement subi. Ainsi, le marché propose entre autres des tourteaux de lin déshuilés et des tourteaux de lin expeller, des tourteaux d'arachides décortiquées et des tourteaux d'arachides non décortiquées, des tourteaux de colza tannés, extrudés ou toastés.

La méthode d'extraction d'huile de la graine par pression est moins performante que la méthode d'extraction par solvant. Dès lors, le tourteau 'expeller' ou 'pression' conserve plus de matière grasse (MG) que le tourteau 'déshuilé' ou 'solvant' issu d'une même graine et est donc plus riche en énergie (UFL) mais plus pauvre en matière azotée totale (MAT), c'est-à-dire en matière protéique (exemple 1).

Pour l'extraction de l'huile, les graines peuvent être utilisées telles quelles ou être débarrassées de leur enveloppe, c'est-à-dire décortiquées ou dépelliculées. Les graines entières sont plus riches en cellulose brute (CB) que les graines nues et donc plus pauvres en énergie (UFL) et en matière azotée (ou protéique) totale (MAT) (exemple 2).

Si l'utilisation de graines décortiquées et l'extraction d'huile par solvant permettent d'augmenter la valeur protéique du tourteau (MAT), le traitement de la graine par des procédés tels que le tannage, le toastage ou l'extrusion ne l'augmente pas mais améliore l'efficacité de ses protéines. Il accroît sensiblement la valeur PDIN* du tourteau et plus nettement sa valeur PDIE*, ce qui permet donc de tendre vers un meilleur équilibre des valeurs PDIN / PDIE (exemple 3). Un tourteau non traité à toujours une valeur PDIN bien supérieure à sa valeur PDIE, ce qui déséquilibre souvent les rations à base de céréales et de fourrage d'herbe.

EXEMPLE 1 : TOURTEAU DE LIN

TYPE	Par kilo de matière sèche		
	gr MG	UFL	gr MAT
Solvant (déshuilé)	34	1	359
Pression (expeller)	90	1,07	342

L'appellation commerciale de certains tourteaux comprend parfois un chiffre, comme par exemple 'Tourteau de soja 50'. Ce chiffre correspond à la somme des taux de matière azotée (ou protéique) totale (MAT) et de matière grasse (MG) du tourteau exprimés par kilo de matière brute. Ainsi, le tourteau de soja 50 est un tourteau qui dose environ 48 % de MAT et 2 % de MG alors que le tourteau de soja 44 dose environ 42 % de MAT et 2 % de MG. La différence de taux protéique résulte du mode de fabrication, qui n'a pas ou qui a, partiellement ou totalement, inclus les coques dans le tourteau.

EXEMPLE 2 : TOURTEAU DE Tournesol

TYPE	Par kilo de matière sèche		
	gr CB	UFL	gr MAT
Non décortiqué	287	0,63	312
Décortiqué	236	0,73	373

Outre leur caractéristique principale qu'est leur richesse en protéines, les tourteaux sont aussi des aliments dont la teneur en calcium (Ca) est toujours faible et la teneur en phosphore (P) toujours importante, comme pour les céréales. Dès lors, toute ration composée de tourteau(x) et de céréale(s), aussi variés soient-ils, appelée à complé-

EXEMPLE 3 : TOURTEAU DE COLZA

TYPE	Par kilo de matière sèche			
	gr MAT	gr PDIN	gr PDIE	PDIN / PDIE
Non traité	380	247	155	1,59
Extrudé	380	254	173	1,47
Tanné	380	288	277	1,04
Toasté	380	269	205	1,32

* Les besoins protéiques d'un animal sont exprimés en grammes de protéines digestibles dans l'intestin (PDI).

La valeur protéique d'un aliment est également exprimée en grammes de protéines digestibles dans l'intestin mais se caractérise par deux valeurs (PDIN et PDIE) qui prennent en compte l'apport en protéines pour couvrir les besoins de l'animal et l'apport en azote dégradable pour couvrir les besoins des microbes du rumen. Chacune de ces valeurs est la somme des protéines alimentaires non dégradées dans le rumen (et donc digestibles au niveau de l'intestin), et des protéines microbiennes produites dans le rumen et digestibles au niveau de l'intestin. Comme l'activité des microbes, et donc l'importance des protéines microbiennes, dépend de l'énergie et de l'apport en azote dégradable de la ration, la valeur PDIE exprime la quantité de protéines digestibles dans l'intestin permise par l'énergie de la ration et la valeur PDIN celle permise par l'azote dégradable de la ration.

La valeur PDI d'une ration est la plus faible des deux valeurs et doit couvrir les besoins PDI de l'animal.

ter un fourrage d'herbe ou de maïs devra toujours être enrichie de calcium sous peine de carence parfois importante, notamment dans les rations pour brebis allaitantes.

Principaux tourteaux utilisés

Les principaux tourteaux utilisés en alimentation animale pour enrichir l'aliment en protéines sont les tourteaux de soja, de lin, de tournesol, de coprah (cocotier), de colza et d'arachide (cf. tableau). Les deux premiers, les tourteaux de soja et de lin, sont majoritairement utilisés par les éleveurs dans la composition de leurs aliments fermiers, et plus précisément les tourteaux de soja 44 et 48 (présentation sous forme farineuse, bouchonnée ou mixte) et les tourteaux de lin expeller (présentation sous forme de galettes). Leur disponibilité aisée sur les marchés, leur bonne appétance et leur bon rapport taux de protéines / prix en sont les principales raisons.



Le liniculteur récolte les graines de lin. Elles seront pressées pour extraire l'huile. La pâte restante, le "tourteau", servira à alimenter le bétail.

PRINCIPAUX TOURTEAUX

	Par kilo de matière brute				
	UF	PDIN (gr)	PDIE (gr)	Ca (gr)	P (gr)
Soja 44	1,05	301	215	3,4	6,2
Soja 48	1,06	331	229	3,4	6,2
Lin expeller (plaquettes)	0,97	220	172	4,2	8,2
Lin déshuilé	0,88	227	179	4,4	8
Tournesol 30 non décortiqué	0,56	178	93	3,9	10
Tournesol 35 partiellement décortiqué	0,66	219	115	4	10,8
Coprah expeller	0,95	154	145	1,2	5,4
Colza	0,85	219	138	8,3	11,4
Arachides	1,00	347	215	2	5,6

Ces besoins peuvent être couverts par l'apport de 1,8 kg de foin standard (bon foin fané par beau temps), de 300 gr de pellets de luzerne déshydratée à 18 % de protéines, de 800 gr d'escourgeon, de 400 gr de tourteau de soja 48 et de 10 gr de craie alimentaire.

2) Ration pour brebis de 70 kg allaitant deux agneaux, à base de préfané d'herbe, de pulpes sèches, de céréale, de tourteau de soja 48 et de tourteau de lin expeller

Les besoins quotidiens de la brebis peuvent être couverts par l'apport de 2,2 kg de préfané d'herbe (première coupe à 70 % de matière sèche), de 300 gr de pulpes sèches de betteraves, de 700 gr d'escourgeon, de 350 gr de tourteau de soja 48, de 300 gr de tourteau de lin expeller et de 10 gr de craie alimentaire.

3) Ration pour brebis gestante de 70 kg (prolificité moyenne du troupeau: 1,6 agneau / brebis), à base d'ensilage de maïs et de tourteau de lin expeller

Les besoins quotidiens de la brebis sont :

- ✓ énergie : 1,10 UFL
- ✓ protéines : 111 gr de PDI
- ✓ minéraux : 11 gr de calcium et 4,7 gr de phosphore
- ✓ capacité d'ingestion : 2 unités d'encombrement

Ces besoins peuvent être couverts par l'apport de 3,5 kg d'ensilage de maïs récolté au stade pâteux-vitreux (30 % de matière sèche), de 250 gr de tourteau de lin expeller et de 20 gr de craie alimentaire.

Exemples de rations équilibrées en protéines par l'apport d'un tourteau

1) Ration pour brebis de 70 kg allaitant deux agneaux, à base de foin, de pellets de luzerne, de céréale et de tourteau de soja 48

Les besoins quotidiens de la brebis sont :

- ✓ énergie : 2,50 UFL
- ✓ protéines : 305 gr de PDI
- ✓ minéraux : 19,5 gr de calcium et 10 gr de phosphore
- ✓ capacité d'ingestion : 2,4 à 2,6 unités d'encombrement

UNE VISITE RARE ET ÉTONNANTE, DEUX FORMATIONS "SUR MESURE" UNIQUES EN LEUR GENRE !



TROIS ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA "FILIÈRE LAINE" NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2011

Visite de Traitex, un des derniers lavoirs industriels d'Europe !

Couplée à la visite de DBC Wool, négociant lainier verviétois

23 novembre

Seuls deux lavoirs industriels subsistent en Europe, dont Traitex à Verviers qui représente $\pm$ 75 emplois. Le savoir-faire de Traitex est reconnu dans le monde entier. La visite de cette entreprise peu courante permettra de découvrir les spécificités du lavage de la laine. Elle permettra également de comprendre les contraintes et les possibilités d'une valorisation des gros volumes de laine.

L'après-midi, visite du négociant en laine DBC Wool. DBC Wool achète ses laines principalement en France, et depuis peu en Belgique. Après lavage et traitements, l'entreprise revend des laines de qualité un peu partout dans le monde. Depuis un an, DBC Wool s'investit dans la création d'une filière laine locale. Les responsables de l'entreprise expliqueront le travail du négociant en laine, leurs modes de choix, tri, repérage de la qualité des laines et montreront divers échantillons.

Cette journée illustrera le parcours de la laine récoltée cette année dans le cadre de la « collecte pilote » pour la fabrication de couettes 100% belges organisée conjointement par DBC Wool, NGE2000 et la FICOW.

VENEZ DONC DÉCOUVRIR CE QU'IL ADVIENT DE VOTRE LAINE !

<http://www.traitex.be> et <http://www.dbcwool.be>

9h30-16h, à Verviers. 10€, repas léger à midi compris, à payer sur le compte 360-1110684-40.

40 inscrits maximum. Un co-voiturage peut être organisé.

Informations et inscriptions via laines@nge2000.luxembourg.be ou 061/61 00 65.

Formation "Connaissance de la laine" à destination des éleveurs

4 décembre

ELEVEURS, APPRENEZ À MIEUX CONNAÎTRE VOTRE LAINE !

Quelles sont les caractéristiques de la laine ? Comment évaluer les qualités de la laine ? Quelles sont les différents modes de tri et de collecte ? Comment organiser au mieux le chantier de tonte ? Comment valoriser sa laine et quelles expériences existent ? Comment fixer le prix de la laine ? Etc.

Avec Marie-Thérèse Chaupin, responsable de l'ATELIER Laines d'Europe et de la filature de Chantemerle. Mme Chaupin a une très grande expérience de la laine, de ses transformations, de tous les projets qui existent à travers l'Europe, de la législation et des contraintes des éleveurs qu'elle côtoie régulièrement. Elle partage ses connaissances avec bonheur et répondra aux questions des éleveurs. (<http://atelier.laine.pagesperso-orange.fr/francais.htm>)

9h-17h, à Saint Hubert, 10€ la journée sur le compte 360-1110684-40. 12 inscrits maximum.

Informations et inscriptions via laines@nge2000.luxembourg.be ou 061/61 00 65.

Une formation analogue « Connaissance de laine » à destination du tout public sera donnée le 3 décembre. Mêmes modalités d'informations et d'inscriptions.

Avec le soutien de la Province de Luxembourg,

de la Région wallonne, et du Fonds social Européen



Avec le soutien du Fonds social européen
et du Fonds public de développement économique

Texel - Champion des antenais au CP du Brabant**Texel - Les trois meilleurs agneaux au CP de Liège**

CONCOURS PROVINCIAUX 2011

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Philippe Vandiest – FICOW

***Ci-haut* : Texel - Champion des béliers au CP du Luxembourg*****Ci-bas* : Texel - Les quatre meilleures agnelles nées doubles au CP du Hainaut*****Ci-haut* : Texel - Championne (à droite) et vice-championne (à gauche) des agnelles au CP du Brabant*****Ci-bas* : Texel - Les cinq meilleurs agneaux au CP de Namur**

	Luxembourg (CP)	Namur (CP)	Hainaut (CP)	Liège (CP)	Brabant (CP et CIP)
	Juges : Dejardin M., Lini J.	Juges : Lini J., Malbecq D., Miroir D., Raickman R., Richard H., Wilkin P.	16 éleveurs et 94 mou- tons présentés Juges : Dejardin M., De- jardin P., Lini J., Raickman R., Richard H., Van Den Hende N.	9 éleveurs et 63 mou- tons présentés Juges : Ledent C. et Mauguit N.	Juges : Deruyver, Dossche, Ledent C., Van Acken, Van Den Hende N., Wil- kin P.
Champions des agneaux simples			✓ 181309972 à Degauquier J.C. ✓ 581214906 à Moyart L.		
Champions des agneaux doubles			✓ 981265870 à Malbecq D. ✓ 581265872 à Malbecq D. ✓ 781309965 à Degauquier J.C.		
Champions des agneaux	✓ 0182 à Bogaert V.	✓ 581225241 à Hayot J.J. ✓ 381162565 à Dejardin M. ✓ 881315739 à Rappe J. ✓ 081266130 à Delforge C. ✓ 181315738 à Rappe J.		✓ 881210196 à Destexhe B. ✓ 081210205 à Destexhe B. ✓ 985006936 à Wilkin P.	<u>CP</u> ✓ 881269927 à Lini J. <u>CIP</u> ✓ 542310638 à Seys H. ✓ 781309965 à Degauquier J.C. ✓ 581265872 à Malbecq D. ✓ 881269927 à Lini J. ✓ 881315739 à Rappe J.
Champions des antennais	✓ 2740 à Bogaert V.	✓ NL 4380 18901 à Dejardin M.	✓ 481225218 à Clément P.	✓ DE 010510320405 à Wilkin P.	<u>CP</u> ✓ 841600188 à Lardennois J.M. <u>CIP</u> ✓ 942280683 à Werbrouck ✓ 481225218 à Clément P.
Champions des béliers	✓ 50919 à Nicolay M.	✓ NL 03468 01258 à Rappe J.	✓ 142120440 à Degauquier J.C.	✓ NL 0567400500 à Destexhe B.	<u>CP</u> ✓ 381100681 à Lardennois A. <u>CIP</u> ✓ 142120440 à Degauquier J.C.
Championnes des agnelles simples			✓ 281144849 à Legros F. ✓ 481258056 à Truffaut P.		
Championnes des agnelles doubles			✓ 781265868 à Malbecq D. ✓ 181265728 à Miroir D. ✓ 581265869 à Malbecq D. ✓ 881270947 à Clément P.		
Championnes des agnelles	✓ 7267 à Pierre F.	✓ 181162584 à Dejardin M. ✓ 981315764 à Rappe J. ✓ 981315747 à Rappe J. ✓ 781266132 à Delforge C. ✓ 181315740 à Rappe J.		✓ 181311140 à Lorce J. ✓ 681210202 à Destexhe B. ✓ 785006940 à Wilkin P.	<u>CP</u> ✓ 181267402 à Lardennois A. <u>CIP</u> ✓ 781265868 et 581265869 à Malbecq D. ✓ 081270369 à Joret D. ✓ 842310645 à Seys H.. ✓ 681315757 à Rappe J.
Championnes des antenaises	✓ 5916 à Nicolay M.	✓ 481162556 à Dejardin M. ✓ 581162175 à Dejardin P. ✓ 581162533 à Dejardin M.	✓ 881266350 à Degauquier J.C.	✓ 081239171 à Wilkin P.	<u>CP</u> ✓ 381191242 à Pauwels B. <u>CIP</u> ✓ 442120511, 442120528 et 442120536 à Werbrouck ✓ 681215920 à Malbecq D. ✓ 381270944 à Clément P.
Championnes des brebis		✓ 381047108 à Delforge C.	✓ NL 0407801971 à Degauquier J.C.	✓ 881090710 à Destexhe B.	
Champion des champions					✓ Antenaïse 442120511 à Werbrouck

Rétrospective sur la saison de concours 2011

Philippe Dejardin – Secrétaire général AWEOC

La fin du mois de septembre est propice pour dresser une synthèse de la saison de concours écoulée.

Les souvenirs sont encore frais, et la passion n'a pas encore eu le temps de se diluer dans la longue période hivernale qui nous attend.

Au rayon des manifestations, deux concours provinciaux ont été « délocalisés ». Tout d'abord le provincial luxembourgeois qui a migré de Houdemont vers Barvaux, préférant probablement au cadre verdoyant et boisé de la Gaume les rives enchantées de l'Ourthe.

Ensuite les Liégeois qui ont quitté Hannut, après une présence ininterrompue de plusieurs décennies pour rejoindre les caprins à la Reid, dans la région spadoise. Une réussite pour cette première édition, mais un mauvais timing au niveau des dates puisque les deux principales provinces wallonnes en terme de nombre d'éleveurs (Liège et Hainaut) organisaient le même jour leur provincial. Résultat : un public divisé par deux, et donc deux concours à moitié réussis ... On peut espérer que pour 2012, les organisateurs se consulteront afin d'éviter ce genre de problème.

Enfin les Namurois et les Brabançons sont restés fidèles à leurs habitudes : le marché couvert de Ciney et le Hall Manifagri à Wavre sont des hauts lieux de l'élevage auxquels ils semblent attachés.

Au niveau des interprovinciaux, Libramont conserve la palme. Idéalement située, hyper fréquentée et se déroulant à une date qui contente presque toutes les races, cette foire reste la vitrine par excellence du savoir-faire de nos sélectionneurs ovins.

Momallia, sous l'impulsion des Bergers de la Hesbaye, fut également un bon cru. Bon nombre d'éleveurs apprécient ce rassemblement bisannuel, auquel participent également en exposition quelques chevriers. Etalle et sa « Journée du Mouton et de l'Artisanat » reste, pour sa part, une valeur sûre dans la région gaumaise.

Du point de vue des Commissions raciales, on a pu constater un regain de dynamisme pour la race Texel français, avec l'organisation d'un concours spécial à Faulx-les-Tombes lors de la journée souvenir de Joseph Remy, grand promoteur de la race et éleveur émérite.

En Bleu du Maine, le rendez-vous incontournable reste Battice, bien que certains fussent également présents à Momallia. Battice qui accueille également les caprins, après Ouffet en début d'année.

En race Texel, la quiétude est enfin réapparue suite à l'assouplissement de la règle concernant les pertes de laine. La race va enfin pouvoir se consacrer pleinement à solutionner les « vrais problèmes », sans devoir pour autant couper ... les poils en quatre ... Mais un problème chassant l'autre, se profile maintenant le phénomène des « naissances trop hâtives », la recherche du développement à tout prix poussant certains éleveurs à faire agneler ce mouton d'herbage à la fin janvier, une période réservée traditionnellement aux races de bergerie.

Une réflexion est certainement à mener à ce sujet pour éviter que les concours ne poussent certains à des pratiques d'élevage qui ne seraient pas en conformité avec les objectifs de la race. En attendant, je vous invite tous à préparer vos animaux pour le prochain concours national qui se déroulera le samedi 10 décembre 2011 au Heysel. Et que le meilleur gagne !



TEXEL (suite)

	Luxembourg (CP)	Namur (CP)	Hainaut (CP)	Liège (CP)	Brabant (CP et CIP)
	Juges : <i>Dejardin M., Lini J.</i>	Juges : <i>Lini J., Malbecq D., Miroir D., Raickman R., Richard H., Wilkin P.</i>	16 éleveurs et 94 moutons présentés Juges : <i>Dejardin M., Dejardin P., Lini J., Raickman R., Richard H., Van Den Hende N.</i>	9 éleveurs et 63 moutons présentés Juges : <i>Ledent C. et Mauguit N.</i>	Juges : <i>Deruyver, Dossche, Ledent C., Van Acken, Van Den Hende N., Wilkin P.</i>
Béliers raceurs		✓NL 03468 01258 à Rappe J.	✓142120440 à Degauquier J.C.		<u>CIP</u> ✓841600188 à Lardennois J.M. <u>CIP</u> ✓NL 0571800251 à Malbecq D.
Lots de descendants d'un même père	✓Bélier 981124216 à Huet R.	✓Bélier 531121550 à Hayot J.J.	✓Bélier NL 02964 00958 à Malbecq D.	✓Lot de 3 agneaux : bélier 881210196 à Destexhe B. ✓Lot de 3 adultes : bélier 181046400 à Destexhe B.	
Brebis raceuse				✓181147761 à Derkenne F.	
Brebis suitées		✓681046675 à Hayot J.J.	✓981070299 à Malbecq D.	✓381025805 à Destexhe B.	
Lots d'élevage	✓Bogaert V..	✓Mauguit N.	✓981070299 / 5862 / 581265869 à Malbecq D.		<u>CIP</u> ✓442120528 / 442120281 / 442120640 / 842120666 à Werbrouck
Lots de 2 agneaux		✓281162199 et 381162579 à Dejardin P.	✓781309965 et 181309972 à Degauquier J.C.		<u>CIP</u> ✓442120610 et 242120640 à Werbrouck
Lots de 2 agnelles		✓381225227 et 081225237 à Hayot J.J.	✓781265868 et 581265869 à Malbecq D.		<u>CIP</u> ✓642120619 et 342120646 à Werbrouck
Lots de 2 antenaises		✓181156721 et 181156722 à Meunier F.	✓0942 et 0944 à Clément P.		<u>CIP</u> ✓642120507 et 942120528 à Werbrouck
Lot d'une mère suitée de 2 agnelles					<u>CIP</u> ✓NL 0589701438 / 285006982 / 885006993 à Gavage D.
Lot d'une mère suitée d'1 agneau et d'1 agnelle					<u>CIP</u> ✓981012080 / 981265867 / 781265868 à Malbecq D.

TEXEL BLEU

CIP du Brabant

Juge:
Bolkaerts B.

**Champion
des béliers**



Champion des agneaux	Champion des antenais	Champion des béliers	Championne des agnelles	Championne des antenaises	Lot de 2 agnelles	Lot de 2 antenaises	Lot de descendants d'un même père
✓542710070 à Wauters C.	✓942710065 à Seys H.	✓NL 100004885650 à Wauters C.	✓042710078 à Wauters C.	✓036181090 à Seys C.	✓642710075 et 042710078 à Wauters C.	✓NL 101632248518 et NL 101632248581 à Wauters C.	✓542710070 / 142710072 / 642710075 / 042710078 / 942710079 à Wauters C.

SUFFOLK



A gauche:
Championne des
agnelles au CIP
du Brabant

A droite:
Championne des
agnelles au CP du
Hainaut et au CIP
de Namur



	Luxembourg (CIP)	Namur (CIP)	Hainaut (CP)	Brabant (CIP)
	Juges : Borguet H., Bouvier R.	Juges : Bran Y. et Scrève A.	Juge : Paoletti V.	Juge : Dubois C.
Champions des agneaux	✓900010 à Donneau J.	✓685101306 à Henricot C.	✓881279647 à Bran Y.	✓681256676 à Dufrane J.
Champions des antenais	✓4585 à Guillaume B.	✓225270037 à Paoletti V.	✓UK 170005400162 à Bran Y.	✓UK 170005400161 à Le- febvre P.
Champions des béliers	✓4117 à Brinesan s.a.	✓UK 170005400275 à Le- febvre P.	✓081157988 à Dubois C.	✓UK DDXK40 à Lefebvre P.
Championnes des agnelles	✓0547 à Donneau J.	✓538100669 à Waillez D. ✓281181870 à Waillez D.	✓281181870 à Waillez D.	✓185011304 à Henricot C.
Championnes des antenaises	✓6759 à Donneau J.	✓181216450 à Lefebvre P. ✓838270228 à Lefebvre P.	✓981263553 à Dufrane J.	✓181216450 à Lefebvre P.
Championnes des brebis	✓4334 à Guillaume B.	✓281078612 à Henricot C.	✓2063 à Screve A.	✓981216443 à Lefebvre P.
Champion des champions			✓881279647 à Bran Y.	
Lot de 2 agneaux				✓185011303 et 381051305 à Henricot C.
Lots de 2 agnelles		✓Dufrane J.	✓8473 et 8475 à Godry G.	✓185006474 et 885006475 à Dufrane J.
Lots de 2 antenaises			✓3561 et 3573 à Godry G.	✓UK 181216450 et 838270228 à Lefebvre P.
Lot d'élevage				✓381256011 / 981256070 / 381256073 / à Brinesan s.a.
Lot de descendants d'un même père				✓681256015 / 481256047 / 981256070 / 281256079 / 681256080 à Brinesan s.a.
Bélier raceur			✓UK 170005400162 à Bran Y.	



A gauche:
Champion des
antenais au CIP
de Namur

A droite:
Championne des
antenaises aux
CIP du Brabant et
de Namur



TEXEL FRANÇAIS

	Luxembourg (CIP)	Namur (CIP)
	Juge : Remy M.	Juge : Gillet J.
Champions des agneaux	✓381201471 à Herbiet F.	✓381201471 à Herbiet F.
Champions des antenais	✓FR 14042200119 à Delvaux P.	✓FR 14042200119 à Delvaux P.
Champions des béliers	✓FR 16582590303 à Herbiet F.	✓FR 2929313560048 à Tireur R.
Championnes des agnelles	✓181201478 à Herbiet F.	✓181201478 à Herbiet F.
Championnes des antenaises	✓FR 1402790090 à Dardenne D.	✓FR 10510200033 à Tireur R.
Championnes des brebis	✓FR 080901960072 à Dardenne D.	✓FR 080901960072 à Dardenne D.
Lot de 2 agnelles		✓981295144 et 181211478 à Herbiet F.



Championne des agnelles aux CIP du Luxembourg et de Namur

Championne des brebis aux CIP du Luxembourg et de Namur

VENDÉEN

	Brabant (CIP)	Namur (CIP)	Luxembourg (CIP)
	Juge : Verbiest R.	Juges : Frison B. et Verbiest R.	Juge : Bouffieux E.
Champions des agneaux	✓381191127 à Pierre G.	✓981315716 à Libert D.	✓381191127 à Pierre G.
Champions des antenais	✓681191117 à Bouffieux E.	✓681156920 à Hiernaux M.C.	✓681156920 à Hiernaux M.C.
Champions des béliers	✓FR 33000190191 à Lecomte P.	✓881089816 à Hiernaux M.C.	✓881089816 à Hiernaux M.C.
Championnes des agnelles	✓781191125 à Pierre G.	✓781191125 à Pierre G.	✓5703 à Rappe J.
Championnes des antenaises	✓681124386 à Lecomte P.	✓681124386 à Lecomte P.	✓6981 à Hiernaux M.C.
Championnes des brebis	✓381032835 à Bouffieux E.	✓181024333 à Delvaux P.	✓181024333 à Delvaux P.
Lot de 2 agneaux	✓181191132 et 881191133 à Pierre G..		
Lots de 2 antenaises	✓681124386 et 281124391 à Lecomte P.	✓281191122 et 281191119 à Pierre G.	
Bélier raceur			✓581097019 à Remy M.
Mâle le plus viandeux	✓581097019 à Remy M.		



En haut: Champion des agneaux aux CIP du Brabant et du Luxembourg
 Au milieu: Champion des antenais au CIP du Brabant
 En bas: Champion des antenais aux CIP du Luxembourg et de Namur

	ARDENNAIS ROUX	BLEU DU MAINE	HAMPSHIRE
	Liège (CP) 5 éleveurs et 39 moutons présentés Juge : <i>Mulders C.</i>	Liège (CP) 5 éleveurs et 41 moutons présentés Juge : <i>Callaert S.</i>	Hainaut (CP) Juge : <i>Ledègue</i>
Champions des agneaux	✓481263225 à Bodeux E.	✓381127086 à Thissen G.	✓181144845 à Legros F.
Champions des antenais	✓181133147 à Delnoy J.	✓581249235 à Thissen G.	
Champions des béliers	✓081133125 à Pondant R.	✓FR 39225980079 à Cardols R.	
Championnes des agnelles	✓188159172 à Delnoy J.	✓981301752 à Huet P.	✓7681 à Parez P.
Championnes des antenaises	✓181126684 à Cardols R.	✓181024141 à Balbeur H.	✓181158132 à Legros F.
Championnes des brebis	✓181216417 à Pondant R.	✓FR 14012280029 à Thissen G.	✓181154813 à Miroir D.
Lots de 2 antenaises			✓8132 et 4824 à Legros F.
Brebis raceuse	✓681025471 à Hogge F.		
Brebis suitées	✓581147322 à Hogge F.	✓FR 14012280035 à Thissen G.	
Lots de descendants d'un même père	✓Lot d'agneaux : bélier 281133141 à Hogge F. ✓Lot d'adultes : bélier 181025466 à Pondant R.	✓Lot d'agneaux : bélier FR 39225980079 à Cardols R. ✓Lot d'adultes : bélier FR 08090023050061 à Thissen G.	





En haut: Ardennais Roux - Champion des béliers
Au milieu: Bleu du Maine - Championne des brebis
En bas: Hampshire - Championne des brebis

COMMUNIQUÉ DE L'APEO Lg

L'Association Provinciale des Eleveurs Ovins de Liège dispose désormais d'un site internet :

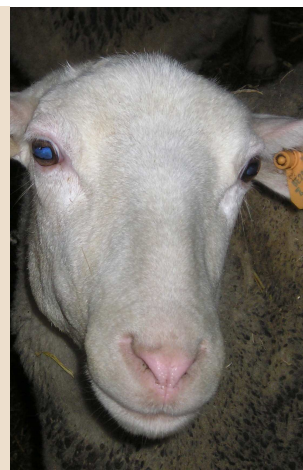
[HTTP://APEOLG.SKYNETBLOGS.BE](http://apeolg.skynetblogs.be)

Il s'agit plus précisément d'un blog sur lequel vous retrouverez les photos des champions du concours de La Reid, une liste d'éleveurs de la province, un agenda et diverses informations liées à l'élevage du mouton. Le blog est ouvert à toutes vos suggestions. N'hésitez pas à nous les faire parvenir à l'adresse mail : apeolg@live.be





SWIFTER ET ROMANE, DEUX RACES QUI ONT LA COTE!



Philippe Vandiest – FICOW

Jusqu'il y a 25 ans, les éleveurs optaient quasi systématiquement pour du Texel, du Suffolk ou du Hampshire, c'est-à-dire pour l'une des trois races alors majoritaires en Belgique. Deux nouvelles races se sont alors fortement répandues après que certains les aient importées et aient vanté leurs atouts : la Bleu du Maine, prolifique et à l'agnelage facile, et l'Ile de France, désaisonnable et apte à une intensification du rythme de reproduction. Il y a une dizaine d'années, c'est la race Mouton Vendéen qui s'est implantée chez nous, auréolée d'une réputation de résistance à la prise de gras de couverture et donc de capacité de mener des agneaux plus lourds à l'abattage.

Si l'image de notre élevage a changé suite à l'introduction de ces races, auxquelles il convient d'ajouter les races locales menacées, sa rentabilité n'en demeure pas moins directement liée à la productivité des animaux, c'est-à-dire au nombre de kilos d'agneau produits par femelle présente sur l'exploitation. Le resserrement des marges bénéficiaires dû à la stagnation du cours de la viande ovine face à l'augmentation des coûts de production a même renforcé cette nécessité de productivité : il faut produire plus aujourd'hui qu'hier pour être rentable. Si les atouts des races Bleu du Maine, Ile de France et Mouton Vendéen y contribuent, ils ne sont cependant pas toujours suffisants.

D'autres races, issues de croisements effectués dans l'objectif spécifique d'une augmentation de la productivité, ont aujourd'hui la faveur de nombreux éleveurs, qu'ils soient débutants ou aguerris dans le métier. Il s'agit principalement des races Swifter et Romane, aujourd'hui fixées et reconnues comme races pures. La productivité de la Swifter est due à son excellente prolificité tandis que celle de la Romane est due à l'alliance de sa bonne prolificité et de son caractère désaisonnable qui lui permet d'être mise en lutte plus qu'une fois par an. Toutes deux ont une origine parentale peu corpulente, le Mouton Flamand pour la Swifter et le Romanov pour la Romane. Elles ne sont donc pas elles-mêmes d'une corpulence exemplaire, surtout la Romane, et sont donc destinées à être croisées avec des béliers viandeux pour la production d'agneaux de boucherie.

Si les races Swifter et Romane sont réputées pour leur très bonne productivité, il n'y a cependant pas de miracle. L'expression de cette productivité n'est possible que moyennant une conduite de troupeau (gestion du désaisonnement de la Romane) et une conduite alimentaire (forte prolificité du Swifter) adaptées.

La Swifter

La race Swifter a été développée dans les années '70 aux Pays-Bas par l'Université Agronomique de Wageningen pour répondre à la demande des producteurs d'agneaux de boucherie. A cette époque, les animaux de race ou de

Les bons béliers Swifter, bien développés et corpulents, peuvent peser jusqu'à 130 kg. Le poids des femelles est généralement supérieur à 70 kg.



Les triplés sont nombreux chez la Swifter dont la prolificité moyenne à l'âge adulte est supérieure à 2,5.



type Texel étaient majoritaires et leur productivité pâtissait de l'orientation résolument viandeuse prise par les éleveurs sélectionneurs, gé-

néralement fournisseurs de béliers reproducteurs dans les élevages à orientation bouchère.

La Swifter est née du croisement entre des béliers viandeux Texel et des brebis prolifiques de race Mouton Flamand, dont les produits ont ensuite été maintes fois accouplés et sélectionnés en vue de fixer les caractères recherchés et obtenus par hétérosis :

- très bonne fertilité, prolificité et donc productivité ;
- facilité d'élevage et d'agnelage ;
- bonne production laitière, apte à satisfaire l'allaitement de trois agneaux ;
- croissance rapide des agneaux ;
- conformation moyenne (type R) appelée à produire des agneaux de bonne conformation par croisement avec des béliers viandeux ;
- saison d'oestrus précoce (à partir de fin août).

Le cumul de ces caractéristiques permet de mettre les agnelles à la reproduction sans crainte et avec beaucoup de succès, ce qui

contribue fortement à la rentabilité des exploitations. La prolificité moyenne 2005-2010 des troupeaux inscrits dans le livre généalogique hollandais est de 2,01 pour les animaux primipares (en extrême majorité des agnelles), de 2,49 en deuxième agnelage, de 2,71 en troisième et de 2,76 pour les quatrièmes agnelages et plus. Ces résultats sont confirmés dans les élevages wallons.

La période de reproduction potentielle est assez longue, les femelles sortent déjà de leur anoestrus saisonnier vers la fin du mois d'août. La production d'agneaux d'herbe est cependant la base principale de la conception de la race, une alternative au Texel. Celle d'agneaux de Pâques est malgré tout possible pour autant que Pâques soit tard dans l'année.



Les animaux Swifter ont une apparence physique proche du Texel tout en étant moins corpulent. Ils ont souvent des tâches noires sur les oreilles, parfois ailleurs sur le corps. Leur queue est plus fine et moins laineuse. Les animaux de grand gabarit sont à privilégier car ils sont garants d'une capacité d'ingestion d'aliments en relation avec la forte prolificité de la race.

Ce n'est qu'il y a quelques mois que l'AWEOC a entrepris la tenue d'un livre généalogique pour la race Swifter. Jusqu'à aujourd'hui, à l'exception de ceux inscrits dans un livre généalogique en Hollande ou en Flandre, les reproducteurs ont été présentés à la vente sans papier et sans garantie officielle. Si certains éleveurs ont peut-être été lésés en achetant des Swifter qui n'en étaient pas vraiment et décrivent aujourd'hui le potentiel affirmé de la race, une majorité d'éleveurs s'est cependant approvisionnée chez des

éleveurs wallons ou flamands connus pour détenir un cheptel de race pure, voire directement en Hollande. L'intérêt pour la race est

TABEAU — RÉSULTATS DE PROLIFICITÉ DE LA RACE SWIFTER SELON LE NOMBRE D'AGNELAGES

Agnelage	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1er	1,86	1,97	1,93	1,94	2,03	2,09	2,09
2ième	2,26	2,55	2,43	2,45	2,39	2,54	2,57
3ième	2,52	2,8	2,67	2,65	2,64	2,76	2,76
4ième et +	2,55	2,72	2,74	2,76	2,7	2,85	2,81

telle que presque tous travaillent en race pure car quasi certains de pouvoir écouler des agnelles pour la reproduction, même sans papier. L'ouverture d'un livre généalogique par l'AWEOC et à terme un inéluctable tassement de la demande devraient réorienter la production vers la fourniture d'animaux d'élevage inscrits et donc garantis d'authenticité raciale et la fourniture d'agneaux de boucherie majoritairement de type croisé Texel.

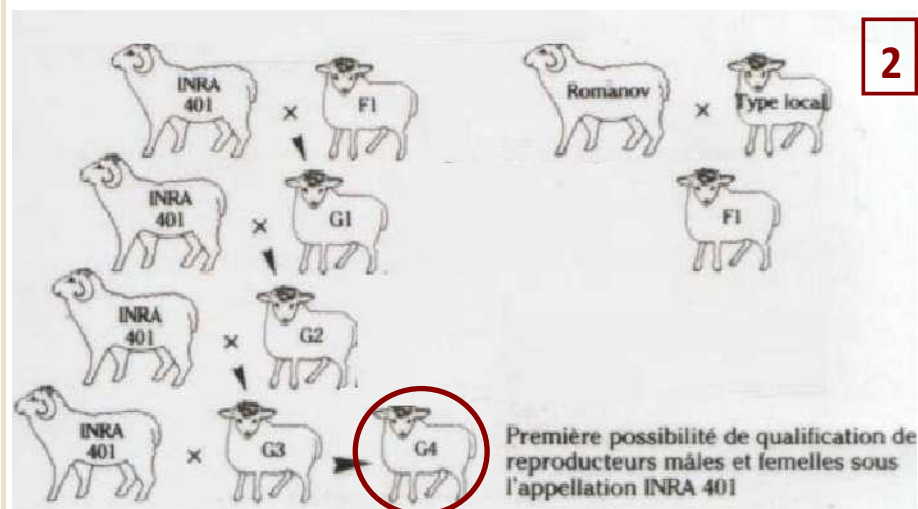
La Romane

Romane est le nouveau nom donné en 2006 à l'**INRA 401**, qui était une appellation à connotation trop industrielle pour une race officiellement reconnue en France depuis 1986 avec l'ouverture d'un livre généalogique, et même depuis 1979 avec son agrément par la Com-

mission Nationale d'Amélioration Génétique. Elle est le fruit d'un programme de recherche mené par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) dès 1963 pour améliorer la productivité du troupeau ovin français. Son succès est énorme et s'internationalise depuis quelques années. Ainsi trouve-t-on aujourd'hui plusieurs troupeaux en Wallonie détenus surtout par des éleveurs détenant des effectifs importants et pleinement orientés vers la production d'agneaux de boucherie par le biais de croisements. Contrairement au Swifter, la tenue d'un livre généalogique par l'AWEOC n'est pas d'actualité.

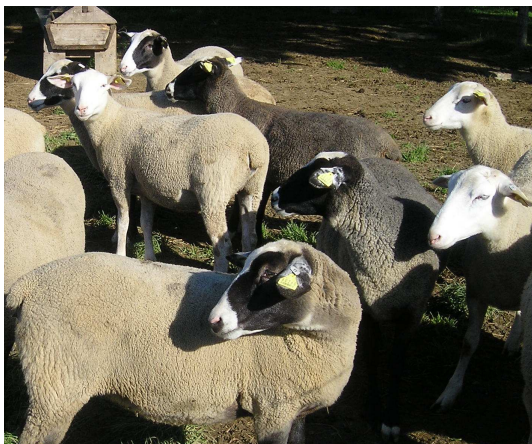
La Romane est le fruit d'un croisement initial entre les races Berrichon du Cher, race bouchère à toison blanche, moyennement prolifique (1,5 agneau en moyenne) mais facile d'élevage, et Romanov, race prolifique (2.8

La Romane, une race issue de croisements fixés



agneaux en moyenne) à toison noire, maternelle, bonne laitière et en activité sexuelle durant une grande partie de l'année. Le but recherché par le croisement de ces deux races était d'engendrer un produit prolifique (de 2 à 2,3 agneaux selon l'époque et le système d'élevage), vigoureux et maternel (réduction des pertes à la naissance), de bonne valeur laitière (bonne croissance des agneaux), s'adaptant aisément à des milieux et systèmes d'élevage différents et désaisonnable (possibilité de produire à contre saison et d'accroître le rythme de reproduction des animaux). Ces objectifs ont été atteints et aujourd'hui les sélectionneurs restent particulièrement attentifs à stabiliser la prolificité à plus de 2 agneaux et à améliorer la valeur laitière des brebis et leur aptitude au désaisonnement.

En fait, la race est née de croisements faits en deux étapes. La première étape, de 1963 au milieu des années '70, a consisté à croiser des animaux de races Romanov et Berrichon du Cher et à multiplier entre eux leurs meilleurs descendants. Les mâles issus de la quatrième génération de ces croisements ont reçu l'appellation d'INRA 401. La deuxième étape a consisté à croiser ces béliers avec des femelles sélectionnées nées de croisements entre des béliers Romanov et des femelles de races diverses, et ce durant quatre autres générations. Les

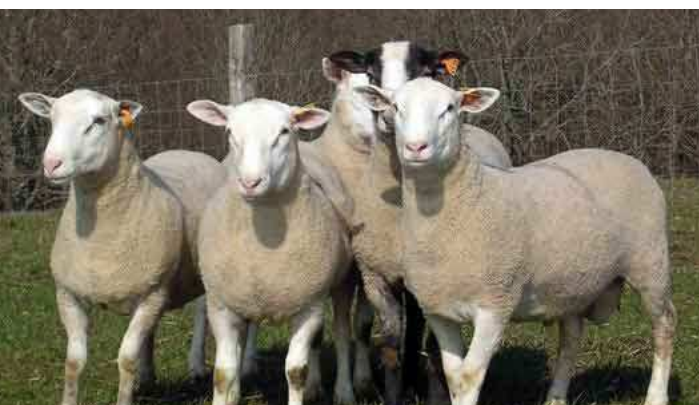


La race Romane ne peut que plaire à celui qui recherche la variété phénotypique !

agneaux et agnelles issus de ces croisements successifs ont alors été agréés officiellement comme de race INRA 401. Le fait que les croisements initiaux de cette

deuxième étape aient été faits avec des femelles nées elles-mêmes de croisements avec diverses races locales, explique la grande hétérogénéité phénotypique observée au sein de la race. Si une majorité des animaux sont totalement blancs comme le Berrichon du Cher ou parfois noirs avec du blanc sur la tête comme le Romanov, on voit régulièrement des animaux tachés de brun ou de gris et parfois même tricolores. La corpulence des animaux,

leur gabarit et l'aspect des toisons sont aussi très hétérogènes.



Jeunes béliers Romane de 7 mois, dont un a la tête apparentée à celle du Romanov

France OVI

Distribution

Le Spécialiste de la Contention Ovine

France Ovi vous propose une gamme complète de matériel spécifique à l'élevage caprin et ovin.

France Ovi, l'expérience, le savoir-faire et la performance



France OVI
Distribution

CATALOGUE



www.franceovi.fr

Documentation sur demande

FRANCE OVI
BP 13205
35532 NOYAL SUR VILAINE - FRANCE
Tél. 02 99 00 58 05 - Fax 02 99 04 01 25



SYSTÈMES D'ALIMENTATION POUR CHÈVRES ET MOUTONS



Philippe Vandiest – FICOW

C'est en hiver, lorsque les animaux sont rentrés et qu'on doit leur distribuer fourrage et concentré une ou deux fois par jour pendant parfois 4 mois, qu'on apprécie pleinement son système d'alimentation ou qu'on râle dessus parce le gaspillage de fourrage est important, les jeunes jouent dans les auges, les animaux se frottent à vous et vous bousculent lorsque vous y mettez les aliments, les costauds mangent la part des gringalets, ...

Le système d'alimentation se réfléchit dès la conception du bâtiment, avec le choix de surélever ou non le couloir d'alimentation par rapport aux parcs, et ensuite lors de son aménagement, avec le choix du matériel d'alimentation: auge ou râtelier, passage de tête horizontal ou vertical avec ou sans cornadis, en bois ou en métal, etc. Ces choix doivent être mûrement réfléchis car irréversibles pour le premier et réversibles à prix fort pour le second eu égard au prix élevé du matériel.

Le couloir d'alimentation surélevé

Les bâtiments avec couloir d'alimentation surélevé par rapport aux parcs sont spécifiques à l'élevage ovin et caprin. Leur recyclage vers une autre activité nécessite donc de réuniformiser la hauteur du sol. Cette réuniformisation est facile si le couloir est à la hauteur initiale du sol et que les parcs ont été creusés parce qu'il suffit alors de combler ceux-ci de terre et de gravats. Elle est par contre plus difficile et coûteuse si les parcs sont à la hauteur

initiale du sol et que le couloir d'alimentation a été construit en surélévation, car alors il faudra détruire celui-ci et évacuer ses composants. Ces bâtiments sont aussi figés dans leur conception : un couloir d'ali-

mentation d'une largeur fixe bordé de deux parcs longitudinaux d'une profondeur fixe. L'éleveur devra travailler avec cette configuration durant toute sa carrière. Ce sont là les deux seuls inconvénients de ces bâtiments qu'on ne rencontre que dans les grandes exploitations.

Le couloir fait généralement 4 m de large pour permettre la circulation aisée d'un engin motorisé attelé d'une désileuse, d'une mélangeuse distributrice ou d'une pailleuse ou le dépôt de fourrages qui seront ensuite distribués manuellement par l'éleveur. Les aliments sont déposés sur les extrémités latérales du couloir, souvent d'un profil en légère pente vers les parcs sur une largeur de 30 cm de manière à mieux contenir les aliments concentrés. La hauteur du couloir par rapport au niveau du sol des parcs est de l'ordre de 40 cm. Pour éviter que les animaux ne tirent les aliments dans le parc, une planche d'une dizaine de cm de large est placée en bordure du couloir en guise de rebord, ce qui fixe la hauteur du passage de tête à 50 cm. Plusieurs alternatives d'équipement s'offrent à l'éleveur pour contenir ses animaux dans les parcs :

- le placement de cornadis, en bois ou en mé-



Couloir d'alimentation avec cornadis et base du passage de tête à 50 cm (sans marche) ou 70 cm (avec marche) du niveau du sol avant paillage.

tal (bruyant), dont la structure englobe généralement le rebord mentionné ci-dessus ;

- le placement horizontal de planches ou de barres métalliques, dont la plus basse dessine un passage de tête de 17 cm de haut ;
- Le placement vertical de planches ou de barres métalliques, permettant un passage de tête de 18 cm de large en partie haute et ramené à 10 – 12 cm en partie basse.

En élevage ovin, le premier et le troisième système sont performants, ils permettent aux animaux de manger aisément quelque soit la hauteur du fumier et empêchent l'accès du couloir aux agneaux. Le deuxième système n'est généralement performant que les premières semaines qui suivent le curage du fumier, c'est-à-dire lorsque la litière est peu épaisse. Avec la montée du fumier, le passage de tête de 17 cm devient progressivement insuffisant et il faut remonter la première planche de contention. Fumier haut et hauteur de passage de tête important permettent alors aux agneaux de quitter les lots pour aller dans le couloir. Ils y souillent le fourrage, vont jouer dans

le pourront.

En élevage caprin, les trois systèmes d'équipement sont performants sachant qu'il n'y a pas de problème avec les chevreaux puisqu'ils sont retirés de leur mère après la naissance. La largeur du passage de tête peut donc être adaptée en cas de montée du fumier sans conséquence autre qu'une éventuelle amplitude du gaspillage de fourrage.

Au bilan, les contentions par cornadis et par planches ou barres métalliques verticales sont les plus performantes : les animaux ont chacun leur place pour manger et sont plus calmes, la largeur du passage de tête reste fixée à sa norme d'efficacité contre le gaspillage et, en élevage ovin, les agneaux n'accèdent que difficilement au couloir vu l'étroitesse de la largeur du passage de tête. Le rehaussement du couloir de 20 cm par rapport aux parcs avec le placement d'une marche de 20 cm est malgré tout à conseiller car lorsque le fumier est épais, les animaux restent mieux positionnés pour manger et les petits agneaux ne peuvent accéder au couloir par la partie haute (et plus large) du passage de tête. Il faut cependant préciser que



En élevage ovin, avec un passage de tête horizontal trop large, le gaspillage de fourrage est important et les agneaux accèdent au couloir. En élevage caprin, il y a peu de problèmes, les chèvres gaspillent moins et les chevreaux sont retirés de leur mère après la naissance.



d'autres lots et parfois s'y perdent. Pour pallier à cet inévitable problème autrement qu'en enlevant le fumier tous les deux mois, il faut surélever de 20 cm en plus le couloir d'alimentation par rapport aux parcs tout en dessinant une marche de 20 cm à la base des murs. Cette marche permettra aux animaux d'y mettre les pattes avants pour se dresser et accéder aux aliments. A terme, avec la montée du fumier qui va rattraper et dépasser la marche, le passage de tête de 17 cm deviendra malgré tout parfois insuffisant et il faudra remonter la première planche de contention de quelques centimètres. Les agneaux nés à la rentrée ne pourront cependant plus accéder au couloir par le passage de tête car devenus trop gros. Seuls des petits agneaux nés d'éventuels agnelages tardifs

tant que la hauteur du fumier n'a pas rattrapé la hauteur de la marche, les animaux sont inclinés vers l'arrière lorsqu'ils mangent, ce qui est une source, parmi d'autres, de prolapsus.

La hauteur du couloir par rapport aux parcs est donc de l'ordre de 40 à 60 cm selon qu'il y ait ou non une marche. Cette hauteur est majorée de la hauteur du rebord placé pour éviter que les animaux ne tirent les aliments dans les parcs. Ce rebord fait généralement une dizaine de cm, ce qui porte la hauteur initiale (sol sans fumier) du passage de tête à 50 ou 70 cm. Dans les lots hébergeant des animaux de petit gabarit, comme les agnelles de renouvellement, le rebord peut être moins haut ou même enlevé au risque de voir les animaux tirer le fourrage dans les parcs. Pour les

racés ou souches de hauteur au garrot modérée et donc aussi moins longues, comme le Texel culard en élevage ovin, la hauteur du couloir ne doit pas excéder 30 cm et la marche est à proscrire sous peine d'accroître le risque de prolapsus (inclinaison de l'animal directement proportionnelle à sa longueur).

Les auges

Les bâtiments avec couloir d'alimentation bordé d'auges sont également très répandus dans les grandes exploitations mais sont cependant davantage destinés à celles de taille plus modeste allant jusqu'à 200 ou 300 animaux, là où la distribution des aliments est restée manuelle. Les auges sont en bois ou en métal et servent tant à la distribution des fourrages qu'à celle des concentrés. Elles incluent un système de contention des animaux de types identiques à ceux présentés dans le point précédent : cornadis, entrave horizontale ou entrave verticale. Les fabricants présentent généralement des auges avec un passage de tête situé à 50 cm de hauteur et un fond à 35 cm. Le dessus de l'auge est large, 50 cm, de manière à pouvoir y mettre aisément et en quantité le fourrage. Son fond est plus étroit, 30 cm, pour que les animaux puissent happer aisément les concentrés. Bien que cela pourrait être envisagé, les fabricants ne proposent pas d'auges plus hautes avec une marche à la base de manière à reporter les problèmes liés à la montée du fumier. Certains proposent des auges rehaussables, mais généralement, avec la pression du fumier et l'humidité, les matériaux s'altèrent (torsion et rouille pour le métal – torsion et gonflement pour le bois) et il devient vite impossible d'adapter la hauteur des auges à la hauteur de la litière. Si l'entrave à l'auge est de type horizontal, il faut



Qu'elles soient en bois ou en métal, les auges subissent la pression du fumier et se tordent. Il devient alors difficile de les rehausser pour pallier à

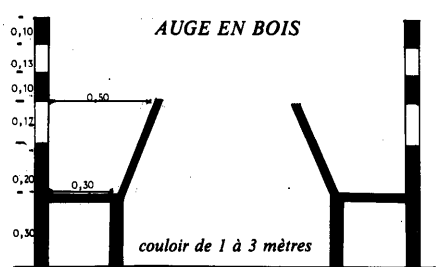


Les auges-râteliers

Le combiné métallique auge-râtelier se présente comme une alternative à l'auge ordinaire pour border le couloir d'alimentation. Le râtelier a un profil en forme de demi V d'une largeur minimum de 40 cm, une largeur moindre affaiblissant sa capacité de stockage. Son maillage type est de 7 x 7 cm. Un maillage plus élevé (10 x 10 cm) est source de gaspillage et un maillage moindre (5 x 5 cm) rend la préhension des brins de fourrage difficile pour certains animaux. La base du râtelier est à environ 70 cm du sol et si son dessus n'atteint pas 120 cm, les animaux sont tentés d'y puiser directement le fourrage plutôt que de le prendre à travers les mailles, et ce d'autant plus que la couche de fumier s'épaissit.

Sous le râtelier est placée une auge destinée à recevoir les aliments concentrés et à récupérer les brins de fourrage tombant du râtelier. Pour pouvoir y verser aisément l'aliment concentré, son rebord doit déborder du râtelier de 10 cm au moins du côté du couloir. Pour être efficace dans la récupération des brins de fourrage tombant du râtelier, l'auge devrait couvrir tout le dessous du râtelier, ce qui n'est généralement pas le cas car avec une telle margeur d'auge (40 cm + 10) il serait difficile pour l'éleveur d'en enlever tout le fourrage avant de verser le concentré.

Le combiné auge-râtelier se présente donc comme un matériel engendrant plus de gaspillage de fourrage et, vu sa hauteur, plus corvéable à charger en fourrage que l'auge à usage mixte (fourrage + concentré). En outre, il n'est absolument pas adapté à une distribution mécanisée des aliments. C'est pourquoi on le rencontre surtout dans les élevages



Principe d'une auge en bois

alors élargir le passage de tête pour garantir aux animaux un accès aisé à l'aliment avec pour conséquence une augmentation du gaspillage de fourrage et, en

à faible effectif. Son grand avantage est d'empêcher les agneaux d'accéder au couloir d'alimentation, le râtelier faisant office de barrière au dessus de l'auge.

Les auges-trottoirs

Dans les bâtiments étroits, généralement des bâtiments anciens qui à la base n'avaient pas été conçus pour loger des chèvres ou des moutons, concevoir deux parcs longitudinaux séparés par un couloir central d'alimentation, lui-même bordé de deux rangées d'auges, est parfois impossible sous peine d'une trop faible profondeur des parcs. Une possibilité d'aménagement consiste alors à décentrer le couloir et à ne le border que d'un seul parc, qui sera alors inutilement trop profond. Pour optimiser le taux d'occupation d'un pareil bâtiment en conservant deux parcs, l'unique solution consiste à l'aménager avec des auges-trottoir (aussi appelées auges-couloir).

L'auge trottoir combine le couloir d'alimentation et les auges latérales sur une faible largeur totale. Elle se présente comme un accollement



Auge-trottoir

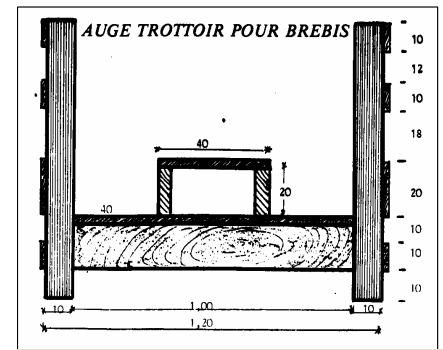
de deux auges séparées par une surélévation d'une vingtaine de cm de haut et d'une largeur variable qui forme un trottoir. Le commerce propose du matériel de 1 m, 1,2 m et 1,4 m de large, l'accroissement de la largeur étant dévolue à une plus grande largeur du trottoir central pour une meilleure aisance de l'éleveur qui y circule pour verser les aliments concentrés dans les auges. Une faible largeur totale est adaptée à une distribution au seau, une grande largeur est nécessitée par l'usage d'une brouette distributrice. Les principes de l'auge sont les mêmes que ceux des auges ordinaires : passage de tête à 50 cm du sol et contention par cornadis, entraves horizontales ou entraves verticales. Les auges sont cependant plus petites car elles ne doivent pas stocker à elles seules le fourrage distribué, celui-ci étant déversé également sur le trottoir.

Quand le bâtiment est long, la distribution des aliments est très corvéable, surtout celle du fourrage. Dès lors, les éleveurs optent parfois pour des râteliers à balles rondes placés dans les parcs et n'utilisent les auges-trottoir que pour la distribution des aliments concentrés. Lorsque les parcs sont subdivisés en plusieurs lots, l'approvisionnement des râteliers situés dans les différents lots n'est alors pas très aisé. Le paillage reste quant à lui souvent laborieux puisque les ballots ne peuvent être déposés mécaniquement face aux parcs et que l'utilisation d'une pailleuse est impossible.

Outre dans les bâtiments étroits, l'auge-trottoir est très opérationnelle dans les bâtiments conçus avec un couloir de service latéral bordant des parcs disposés transversalement, conception peu fréquente mais vouée à se développer étant donné ces nombreux avantages. L'auge-trottoir n'y est généralement utilisée que la distribution de l'aliment concentré, le fourrage étant distribué dans des râteliers à balles rondes placés en bordure du couloir.

Les auges mécaniques

Dans les bâtiments étroits, l'auge mécanique est une alternative à l'auge-trottoir. Les aliments sont chargés à la tête du tapis roulant, mécaniquement ou manuellement. L'inconvénient majeur du matériel est la grande difficulté, voir l'impossibilité, d'apporter des rations distinctes à différents lots d'animaux situés de part et d'autre du tapis. Dès lors, l'auge mécanique est surtout utilisée pour soigner des animaux qui ont tous les mêmes besoins alimentaires de base et qui peuvent éventuellement recevoir ailleurs un complément adapté à leurs besoins, en



Principe d'une auge-trottoir



Auge mécanique bordée de cornadis

l'occurrence dans une salle de traite. L'auge mécanique est donc plus adaptée aux élevages laitiers qu'aux élevages voués à la production bouchère. L'auge mécanique présente trois autres inconvénients : elle coûte cher et, en l'absence de couloirs de service derrière les parcs, elle ne permet pas à l'éleveur de bien visualiser ses animaux et de pénétrer rapidement et aisément dans un parc, comme il peut le faire à partir d'un couloir d'alimentation. Pour qui l'utilise, elle présente cependant le grand avantage de faciliter l'alimentation des animaux : l'éleveur ne doit plus se déplacer pour porter les aliments aux animaux, que ce soit manuellement ou mécaniquement, mais uniquement charger le tapis. Ce chargement peut se faire à la main ou par le biais d'une désileuse ou d'une mélangeuse-distributrice.

Le couloir d'alimentation surélevé, l'auge, l'auge râtelier et l'auge trottoir sont les systèmes d'alimentation les plus répandus, que ce soit en Belgique ou ailleurs. L'auge mécanique l'est nettement moins,

tout comme d'autres systèmes parfois très ingénieux, tels que l'Ovimax illustré ci-dessous, développés dans un souci de corriger les faiblesses des autres systèmes. Leur coût plus élevé, leur moindre médiatisation et le fait qu'ils soient difficilement auto constructibles par le commun des éleveurs en sont les raisons.

La société Ovimax a conçu une passerelle distributrice surmontant des auges rehaussables. Des rails y sécurisent la circulation de chariots pour la distribution de concentrés (directement dans les auges au travers de rainures) et de fourrages (basculement aisé de balles vers un distributeur en libre-service).



A l'Alliance... l'élevage Ovin et Caprin depuis 1933

L'Elevage + facile

Comment commandez ? 

- Rendez-vous sur www.alliance-elevage.com

- Constituez votre panier, envoyez-le en simple devis en visualisant vos frais de transport.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez passer commande directement.

- Attendez de recevoir votre devis final et effectuez le paiement directement dans notre banque de Bruxelles !

Pour tout contact, vous pouvez appeler Valérie au 00.33.5.49.83.30.92



N° Tél. **00.33.5.49.83.30.92**

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE
www.alliancepastorale.fr

DES AVORTEMENTS PARMI VOS MOUTONS OU VOS CHÈVRES... COMMENT RÉAGIR ?

Après l'épidémie de Fièvre Q qui a sévi aux Pays-bas et pour d'autres motifs, l'AFSCA a décidé de financer depuis le 1er novembre 2009 le projet « Avortement Officiel ». Ce projet prend en charge un panel d'analyses destinées à déterminer les principales causes d'avortements chez les ovins et caprins, un suivi épidémiologique des exploitations par un vétérinaire ainsi que le ramassage des avortons en ferme. Cette batterie de tests comprend la brucellose, la fièvre catarrhale ovine, la toxoplasmose, la chlamydiose, la listériose, la salmonellose, la campylobactériose, la border disease, les mycoses, et les bactéries aérobies (par ex. : *E.Coli*, *Arcanobacterium*, etc).

Cette démarche augmentera assurément les chances de mettre un nom sur la cause de l'avortement et dès lors d'envisager des solutions de prévention et/ou un traitement.

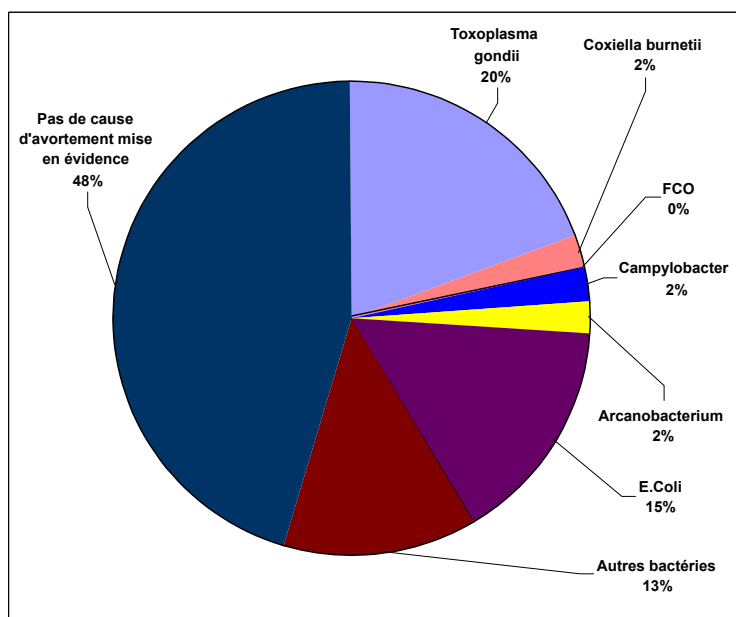
Par ailleurs, les autorités sanitaires pourront étudier ces résultats et les valoriser dans les programmes d'épidémio-surveillance.

Entre le 01/01/2010 et le 31/03/2011, l'Arsia a mis en évidence au moins un agent pa-

thogène responsable d'avortement dans 52% des cas.

4 bonnes raisons d'analyser les produits d'avortements de vos moutons et chèvres

GRAPHIQUE – IDENTIFICATION DE LA CAUSE DE L'AVORTEMENT CHEZ LES PETITS RUMINANTS POUR LES DOSSIERS REÇUS ENTRE 01/01/2010 ET LE 31/03/2011 COMPRENANT L'AVORTON



1. Il faut connaître ses ennemis pour mieux les maîtriser. Les avortements entraînent de lourdes pertes financières qui pourraient, dans certains cas, être évitées ;

2. Certaines maladies sont transmissibles à l'homme. Vous pourrez donc mieux protéger la santé de vos proches ainsi que la vôtre ou tout simplement vous rassurer en vérifiant que tel vi-

rus ou bactérie n'est pas responsable de l'avortement ;

3. L'AFSCA prend en charge les frais d'analyses, les frais de ramassage de cadavres ainsi qu'une partie des frais vétérinaires ;

4. Plus le nombre d'avortements que vous déclarez est important, plus la probabilité de mettre en évidence un ou des agent(s) pathogène(s) responsable(s) des problèmes rencontrés dans votre exploitation est grande.

UN AVORTEMENT ? QUE FAIRE ?

- ✓ **CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE** d'exploitation afin qu'il **PRÉLÈVE 2 TUBES** de sérum **ET** l'avorton et/ou l'arrière-faix.
- ✓ **COMPLÉTER** avec lui une « demande d'analyse spécifique » par animal avorté.
- ✓ **CONTACTER** l'ARSIA au **083/23.05.18** ou faxer la première page de la demande d'analyse au **065/39.97.11** pour commander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.



EXPORTATEUR DE MOUTONS ?

SOYEZ PRÉVOYANT !

ARSIA, Département de l'Identification

Tout éleveur de moutons qui exporte régulièrement des animaux sur le marché européen n'ignore pas que la législation en vigueur impose que les ovins échangés doivent être identifiés avec une boucle électronique.

Durant cet été, certaines exportations ont été retardées par la mise en conformité d'animaux en attente d'une boucle électronique de rebouclage selon le numéro attribué à l'origine, dont la fabrication et la livraison ne sont pas instantanées.

Ainsi, compte tenu des délais actuels de fabrication et d'impression personnalisée, et des aléas de la distribution postale, il faut prévoir de 10 à 15 jours ouvrables entre la commande d'une boucle électronique de rebouclage et sa livraison rendue "troupeau".

Pour plus de facilité et afin d'éviter une attente toujours trop longue, nous conseillons à tous les éleveurs de moutons susceptibles d'exporter leurs sujets les plus prometteurs de mettre totalement à jour leur troupeau à cet égard, et d'**identifier électroniquement l'ensemble des animaux**, dès leur naissance.

Tout renseignement pratique à ce sujet peut être obtenu auprès de l'équipe Sanitel-OCC de l'Arsia à Libramont (Tél.: 061/23.99.10).



Votre coopérative wallonne d'aliments composés



- 100% FABRICATION MAISON
- 100% QUALITÉ
- 100% COMPÉTITIVITÉ
- 100% PROXIMITÉ
- ALIMENTS CONVENTIONNELS ET BIOLOGIQUES

RUE DES MARTYRS 23 - 4650 HERVE
TÉL. 087 67 89 99 - INFO@SCAR.BE



NUTRIBASSIN MOUTONS À L'AIL

**Éloigne mouches et autres insectes de vos moutons !
(tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue)**



**Bassin à lécher (15 kg)
sur support Sérolac pour moutons.**

**Apport de minéraux,
oligoéléments et vitamines.**

**NUTRIBASSIN moutons à l'ail est supplémenté
en ail et autres plantes insectifuges.**

MODE D'EMPLOI: laisser **NUTRIBASSIN moutons
à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune
âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition	
Nicolas LEROY 0478 54 65 24	Mathieu DECOSTER 0498 97 97 60
Damien GRÉGOIRE 0473 52 33 96	Pierre LALOUX 0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	

Ets Pierre LALOUX S.A. - Zone Industrielle de Sclayn Anton - 5300 ANDENNE
Tel.: 085 84 60 36 - Fax: 085 84 91 09 - nutrilor@skynet.be - www.nutrilor.be